

DELIBERATIONS du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 31 mai 2016

Délibération n° 2016 - 31/05/2016 - 7

Election d'un représentant du Conseil d'administration pour participer au jury « Prix en Enseignement »

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération du Conseil d'administration du 27 avril 2016 procédant à l'élection de Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pour participer au jury du Prix en Enseignement

Après en avoir délibéré

A procédé à l'élection, avec 22 voix pour, 8 non-participations au vote :

de Monsieur Laurent BRACHAIS pour participer au jury du « Prix en Enseignement ».

Dijon, le 1^{er} juin 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J.: Note « Prix en Enseignement (PeP)»

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Prix en Enseignement (PeE)

Université de Bourgogne 2016

L'Université de Bourgogne a mis en place au cours des dernières années plusieurs actions afin de valoriser l'enseignement à l'Université, tels que :

- la mise en place du CIPE, Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation, qui accompagne le développement professionnel des enseignants et leurs initiatives pédagogiques depuis 2004.. Il contribue également à la réflexion non seulement au sein de notre université, mais aussi au niveau national et international, en matière de pédagogie universitaire.
- une offre de formation qui permette aux collègues de poursuivre leur réflexion en matière de pédagogie universitaire.
- des décharges accordées aux nouveaux maîtres de conférences qui suivent une formation proposée en matière de pédagogie universitaire.

Pour compléter ces actions, depuis l'année universitaire 2014-2015, l'Université de Bourgogne souhaite décerner chaque année trois Prix en Enseignement (PeE), dotés chacun à hauteur de 3 000 euros, au bénéfice des personnes qui enseignent à l'université de Bourgogne.

OBJECTIFS

Par la mise en place de ces prix, l'Université de Bourgogne souhaite :

- reconnaître et souligner la contribution essentielle de ses enseignants à la transmission du savoir
- promouvoir la qualité de la pédagogie universitaire tant au sein de la communauté universitaire qu'au-delà, auprès de nos futurs étudiants ou futurs collègues et de nos partenaires extérieurs
- inciter les composantes à valoriser la pédagogie universitaire

Ces prix honoreront donc les personnes qui, à l'occasion de leurs enseignements, ont mené ou mènent une action particulière contribuant à une plus grande réussite des étudiants et au développement de l'attractivité de l'université.

Par l'attribution de ces prix, seront honorées les personnes ayant procédé à des innovations pédagogiques, c'est-à-dire ayant fait évoluer leurs pratiques pédagogiques par rapport aux normes habituelles dans une discipline donnée afin de rehausser la qualité des apprentissages des étudiants.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ✓ Le dossier peut être déposé par un enseignant ou par une équipe d'enseignants. Le dossier peut également être déposé dans l'intérêt d'autrui par un collègue, par le directeur de la composante à laquelle l'enseignant proposé est rattaché ou dans laquelle il assure un enseignement, ou encore par dix étudiants au moins. Dans le cas d'un dossier déposé dans l'intérêt d'autrui, l'enseignant proposé sera contacté, après dépôt du dossier, afin qu'il donne formellement son accord à la poursuite de la procédure.
- ✓ Peut être candidate toute personne qui enseigne à l'uB pour au moins 64 HTD par année universitaire.
- ✓ La période prise en compte pour décerner ce prix s'étend sur les cinq années universitaires ayant précédé le dépôt de candidature.
- ✓ Pour être recevable, le dossier doit se conformer à la procédure et au calendrier précisés ci-après.
- ✓ Un même dossier peut être proposé à nouveau s'il n'a pas été retenu ; une action ne peut recevoir qu'une seule fois un prix ;
- ✓ Un prix peut ne pas être décerné faute de candidatures satisfaisant les critères de recevabilité ou d'attribution.
- ✓ Le dossier est à envoyer, en version numérique, à Mme Grayot-Dirx, vice-présidente en charge des Ressources Humaines à l'adresse : prix.enseignement@u-bourgogne.fr

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Un jury sera formé chaque année et composé de la manière suivante :

- un président de jury, personnalité extérieure à l'université de Bourgogne, nommée par le Président de l'université, parmi des personnalités compétentes en pédagogie universitaire proposées par le CIPE.
 Le président de jury ainsi désigné aura voix prépondérante.
- le vice-président enseignant de la CFVU
- un membre du CIPE
- le vice-président étudiant délégué à la vie étudiante
- le vice-président en charge du cycle Licence
- deux membres de la CFVU, élus par la CFVU sur candidature, dont un membre au moins appartenant aux collèges A ou B.
- deux membres du CA, élus par le CA sur candidature, dont un membre au moins appartenant aux collèges A ou B.
- un représentant des lauréats de l'année précédente. Ce représentant sera désigné d'un commun accord entre les lauréats de l'année précédente, ou à défaut par vote de ceux-ci.

Le jury ne pourra siéger si le quorum des ¾ des membres n'est pas atteint.

Les délibérations du jury sont confidentielles.

Chacun des prix sera doté de 3 000 euros attribué à titre personnel.

CALENDRIER

Date d'ouverture de l'appel à candidature	31 mars
Date limite de dépôt des dossiers	13 mai 2016
Examen des dossiers par le jury et attribution des	Examen des dossiers en mai et juin
prix	Jury : le 20 juin 2016

Chaque année, il sera rendu hommage aux lauréats lors des cérémonies marquant la rentrée universitaire.

CONTACT POUR PRÉCISIONS

Mme Grayot-Dirx, vice-présidente en charge des Ressources Humaines : vp.rh@u-bourgogne.fr

FICHE PROCEDURE pour compléter le dossier

Page 1. Présentation du dossier de candidature

Nom de la composante : préciser la composante à laquelle est rattachée le candidat et, si elle est différente, celle au sein de laquelle prend place la ou les actions présentées dans le dossier de candidature.

Nom du candidat et, le cas échéant, nom de la ou des personne(s) proposant un candidat si différent.

Niveau de diplôme : préciser le(s) niveau(x) du (des) diplôme(s) lié(s) à la candidature déposée.

Intitulé de la formation : préciser l'intitulé exact de la ou des formation(s) concernée(s)

Nombre d'étudiants concernés.

Dates de réalisation du projet : préciser les dates de début et de fin, le cas échéant.

Page 2. Description synthétique de la ou des actions soumises à l'attention du jury

Sur deux pages maximum:

- 1. Décrire la ou les actions menée(s) en expliquant la nature du ou des changements opéré(s) dans les pratiques pédagogiques antérieures et leur impact sur l'apprentissage des étudiants.
- 2. Préciser la manière dont elle(s) s'articule(nt) avec la stratégie de l'offre de formation de l'université et le lien avec une/des équipe(s) pédagogique(s).
- 3. Préciser, le cas échéant, quels sont les partenaires impliqués et la nature du partenariat.

Pour les candidatures pour autrui, nous attirons l'attention du ou des dépositaires du dossier sur la nécessaire précision de la description des actions qui est attendu, comme pour les autres types de candidature.

Vous joindrez <u>obligatoirement</u> à ce dossier un curriculum vitae précisant notamment les enseignements assurés sur les trois dernières années.

Peuvent être joints tous les documents utiles attachés à l'appréciation de la candidature (plaquettes, plan de cours, supports pédagogiques, conventions de partenariat....)



Prix en Enseignement Année universitaire 2015-2016

Composante(s) concernée(s)	
(précisez le département concerné, le cas	
échéant)	
	□DUT
	Licence professionnelle
Niveau de diplôme	Licence
-	☐ Master
	Autre, préciser :
Intitulé de la formation ou des	
formations concernées	
Nom du candidat	
Nom de la ou des personnes	
proposant la candidature, si	
différent	
Nombre d'étudiants concernés par	
la ou les action(s) présentée(s)	
Dates de réalisation de la ou les	
action(s) présentée(s)	
Date et signature du déposant ¹	

Pour les candidatures déposées par dix étudiants, joindre <u>obligatoirement</u> un document faisant figurer les noms, prénoms, n° d'étudiant et signatures de chacun des dix étudiants.

Description synthétique de la ou les action(s) proposé(s) pour l'attribution du prix

En ce qui concerne les candidatures pour autrui, merci de veillez à bien décrire précisément l'action pédagogique menée.

1	1.	Description de la ou des actions (contexte, public, objectifs, modalités, résultats)
	2.	Comment cette ou ces actions s'inscrivent-elles dans la stratégie de l'offre de formation de l'établissement ? Quels sont les liens avec l'(es) équipe(s) pédagogique(s) de la composante ou d'autres composantes ?
	3 -	Partenaires (le cas échéant) - nature de l'implication dans le partenariat

Joindre obligatoirement un *curriculum vitae* précisant notamment les enseignements assurés sur les trois dernières années.